

FAE Assistant Médico-Administratif-AMA (branche secrétariat médical)

Contexte

*L'ANFH dans sa politique visant à favoriser les parcours professionnels souhaite accompagner les agents qui ont été admis au concours d'assistant médico-administratif, et qui vont effectuer leur formation d'adaptation à l'emploi conformément à l'arrêté du 24 octobre 2014.

Les compétences acquises pour le concours et les compétences visées par l'arrêté sont différentes. Il s'agit de doter le participant d'un nombre d'outils qu'il ou elle pourra mettre en application lors de son retour dans l'établissement et se positionner comme assistant médico-administratif, en tenant compte de nombreux métiers possibles que compte ce poste. Ce sera donc une formation très pratique et très proche des besoins et des niveaux des candidats.*

Objectifs

- **Evaluer les connaissances et l'environnement professionnel des participants, faire le point sur les connaissances acquises pour le concours autour des grands principes de droit hospitalier.
- Identifier le cadre d'exercice des secrétariats médicaux à l'hôpital.
- Comprendre le statut des agents de la fonction publique hospitalière.
- Connaître l'organisation médicale dans les établissements publics de santé.
- Comprendre la place et les droits du patient dans le système de santé.
- Approfondir ses connaissances pour l'exercice de ses fonctions.
- L'approche relationnelle dans un secrétariat médical.**

Renseignements complémentaires

Formation de 15 jours. Calendrier détaillé fourni sur demande.

Public

Tout agent nommé stagiaire dans le grade d'Assistant Médico-Administratif (Branche secrétariat médical)

Exercice

2024

Code de formation

ADM02

Nature

AFR

Organisé par

En attente marché national

Durée

105 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences